



MAIRIE DE SAINT-BÉRAIN-SUR-DHEUNE (71510)

ARRONDISSEMENT DE CHALON-SUR-SAÔNE

6, rue de l'École

Tél. 03.85.45.61.50

e-mail : mairie.stberainsurdheune@orange.fr

site : www.saint-berain-sur-dheune.fr

Réf. Arrêté : **A-2024-09-T**

Nous, Maire de la Commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu la loi n° 82.213 du 02/03/1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le courriel de demande d'autorisation adressé le 4 mars 2024 par Mme Colette HIOLLE, Présidente de la chorale « La Montagne d'Age Chante »,

ARRÊTONS

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit dans l'ensemble de la **cour de la mairie, et plus particulièrement sous le préau, le samedi 4 mai 2024, de 10 h 00 à 16 h 00**, sauf aux éventuels locataires des Cabanes d'accueil San-Bérinoises, seuls autorisés à stationner dans la cour de mairie, hors préau.

Article 2 : La présente réglementation sera matérialisée sur site par un panneau de stationnement interdit mis en place par les agents municipaux.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 4 : M. le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la gendarmerie de Saint-Léger-sur-Dheune et au demandeur.

À Saint-Bérain sur Dheune,
Le 16 avril 2024.

Le Maire
Éric REBILLARD